

Temps forts de l'actualité

Michèle Tixador-Lebrun, Patricia Toucas, René Mauget, Alain Bonamy,
Marie-Anne Thil, Carine Haag, Patrice Szinétar et Dominique Assayag

Numéro 291, février 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022115ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022115ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Tixador-Lebrun, M., Toucas, P., Mauget, R., Bonamy, A., Thil, M.-A., Haag, C., Szinétar, P. & Assayag, D. (2004). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (291), 9–14. <https://doi.org/10.7202/1022115ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Une contribution novatrice à la connaissance de la coopération

Depuis janvier 2002 et jusqu'à la fin de l'année 2004, Patricia Toucas travaille sous la direction de Michel Dreyfus (CNRS) à la rédaction d'un ouvrage sur l'évolution du mouvement coopératif français, dont la réalisation est financée par l'ensemble des organisations coopératives du GNC et une contribution de la DIES.

Si ce travail s'inscrit dans la veine du « Maitron », le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier* qui contient déjà les biographies de plusieurs centaines de coopérateurs, il présentera des originalités liées aux caractéristiques propres à la coopération. Devrait figurer une synthèse sur l'histoire de la coopération en France intégrant les évolutions du XX^e siècle, qu'aucun auteur n'a vraiment encore traitées d'une manière intersectorielle. L'ouvrage comprendra également un ensemble d'environ deux cent cinquante notices biographiques des principaux penseurs et artisans de la coopération, une quarantaine de fiches thématiques présentant les différentes branches du mouvement et ses réalisations, ainsi qu'un lexique. L'adoption d'une formule à mi-chemin entre le dictionnaire et la synthèse vise à multiplier les possibilités d'approche ou de redécouverte de ce secteur clé de l'économie sociale, caractérisé par l'extrême diversité de ses expressions.

Patricia Toucas s'appuie sur la documentation des bibliothèques historiques, reçoit le concours d'historiens et celui des responsables des organisations coopératives qui ont ouvert leurs archives pour la période contemporaine.

Intitulé *Les coopérateurs, deux siècles de pratique coopérative*, cet ouvrage s'adressera aux responsables, élus et salariés, des coopératives et plus

généralement des organismes d'économie sociale, auxquels il apportera un éclairage nouveau sur l'histoire de leur secteur. Il vise également à fournir aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants un outil supplémentaire d'investigation. Loin de relever d'une démarche passéiste, son contenu a pour objectif de donner aux lecteurs des repères destinés à faire mieux connaître un ensemble économique et social qui, aujourd'hui, emploie 700 000 salariés.

La publication aura lieu début 2005 aux Editions de l'Atelier; une campagne de souscription sera organisée dès le milieu de l'année 2004, qui intéressera en priorité les lecteurs de la *Recma*.

Michèle Tixador-Lebrun
(micheletixador@wanadoo.fr)
et Patricia Toucas
(patricia.toucas@tele2.fr) ●

La naissance de Coop de France

L'assemblée générale de la CFCA qui s'est tenue le 4 décembre 2003 a consacré la naissance de Coop de France, sous le parrainage de Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre. Le président de Coop de France, Philippe Mangin, a rappelé que Jean Raffarin, père du Premier ministre, avait été le premier président de la CFCA lors de sa création en 1966. La nouvelle entité regroupe aujourd'hui 3 500 entreprises coopératives, 13 000 Cuma et représente 65 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Coop de France développera un programme dont Philippe Mangin a dessiné les contours lors de l'assemblée.

• « *La conquête de la valeur ajoutée est notre défi impératif. C'est elle qui conditionne notre avenir d'agriculteurs.* »

• Il faut « *s'organiser et coopérer pour investir dans la transformation agroalimentaire ou agro-industrielle, [...] s'organiser et coopérer pour relever les défis de la sécurité alimentaire et environnementale* ».

• Il faut « *lancer un véritable plan pour l'industrie agroalimentaire* »; ce plan dont Coop de France exprimera le projet devra permettre, face à la mondialisation des marchés, de fixer l'agriculture, la valeur ajoutée et l'emploi dans les territoires.

« *Notre atout dans ce projet, c'est celui de la modernité et de l'originalité de la gouvernance coopérative. [...] Elle est un pôle de stabilité dans une économie globale qui parfois semble devenue folle au point de faire chuter les entreprises aussi vite que la spéculation boursière les avait portées au pinacle* », a également souligné Philippe Mangin. Pour cela, Coop de France doit aussi veiller à « *renouer le pacte coopératif* ».

En écho au discours de Philippe Mangin, Jean-Pierre Raffarin a affirmé : « *La coopération est une idée neuve, une idée moderne, c'est une idée politiquement du XXI^e siècle.* » Il a par ailleurs donné son accord pour préparer un grand plan national pour l'agroalimentaire à l'horizon 2007-2010 qui doit mobiliser l'ensemble des forces économiques.

Des réformes structurelles sont envisagées pour les prochains mois :

- unification du management et réunion des équipes des fédérations nationales spécialisées pour améliorer les synergies ;
- création d'interrégions – sept au lieu de vingt aujourd'hui – pour atteindre une meilleure taille critique et apporter un service de qualité ;
- création d'une fédération agroalimentaire pour renforcer l'expertise et effectuer un partenariat équilibré avec l'Association nationale des industries agroalimentaires (Ania). Plusieurs fédérations nationales n'ont pas souhaité l'intégration dans Coop de France, mais sont devenues membres associés.

René Mauget, professeur Essec ●

(1) Voir dans ce numéro l'article de François Soulage et Marcel Hipszman, « La loi du 20 juillet 1983, première loi d'économie sociale ».

Assises nationales de la coopération artisanale et d'entreprises familiales

Le statut des sociétés coopératives artisanales, institué par la loi du 20 juillet 1983, vient de fêter vingt années d'existence. Pour marquer cet anniversaire, la Fédération française des coopératives et groupements d'artisans (FFCGA) organisait, le 10 décembre 2003, les premières assises de la coopération artisanale et d'entreprises familiales, en association avec les coopératives du transport et de la pêche, également instituées par ladite loi.

Ces assises, qui ont rassemblé près de cent soixante-dix participants, pour moitié responsables et adhérents de coopératives artisanales, de transport et de pêche, se sont ouvertes sur une interview de Michel Rocard, initiateur de la loi du 20 juillet 1983. Il a rappelé les conditions dans lesquelles a émergé le concept d'économie sociale et comment se sont mis en place les instruments de son existence et de sa reconnaissance administratives, avec notamment la création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale (DIES). Il a tout particulièrement souligné le rôle d'alternative que doit jouer l'économie sociale face à ce qu'il n'a pas hésité à qualifier de « *déshonneur du capitalisme actuel* ».

François Soulage, ancien délégué interministériel, président de l'Institut de développement de l'économie sociale (Ides), et Jean-Claude Detilleux, président du Groupe Crédit coopératif et du GNC, ont tour à tour rappelé les enjeux de la loi de 1983⁽¹⁾ pour le développement des entreprises familiales et la place de celles-ci dans le grand mouvement de la coopération en France et en Europe. Mais ce sont surtout les présidents et responsables de coopératives d'entreprises familiales qui ont pu témoigner du dynamisme de la coopération dans les secteurs du transport, de la pêche et de l'artisanat. Ils ont rappelé le rôle déterminant qu'a tenu la loi de 1983 pour l'organisation

économique des petites entreprises, et évoqué aussi la nécessité de moderniser leur cadre juridique pour prendre en compte la diversification des activités des entreprises et leur besoin de développement. Après l'hommage rendu à Pierre Roussel, qui fut le premier délégué interministériel à l'Economie sociale et, dans ce cadre, le véritable maître d'œuvre de la loi du 20 juillet 1983, Gérard Sarraçanie, actuel délégué, a conclu la première demi-journée en s'engageant à soutenir les actions des différentes fédérations et à conforter plus particulièrement les coopératives de transport dans les discussions en cours avec la Direction du transport terrestre. Il a surtout, avec beaucoup d'enthousiasme, repris à son compte les propos tenus une semaine auparavant par le Premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, devant les coopératives agricoles, sur la modernité du statut coopératif.

La seconde demi-journée était consacrée à la coopération artisanale. Là aussi, les artisans responsables de coopératives dans les secteurs du bâtiment, de la mécanique agricole et automobile, de la boucherie, de la coiffure ont lancé un message fort sur la nécessité pour les entreprises artisanales de se structurer économiquement au travers de leurs coopératives pour faire face aux défis de la concurrence et de la qualité. Gilles Charrier, président de FFCGA, soulignant l'apport du statut juridique, a rappelé que l'on compte aujourd'hui, tous secteurs d'activité confondus, quelque 800 coopératives et groupements d'artisans, qui réalisent plus de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, impliquent directement près de 80 000 entreprises artisanales et emploient 130 000 salariés. La manifestation accueillait enfin Renaud Dutreil, secrétaire d'Etat aux Petites et Moyennes Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat, aux Professions libérales et à la Consommation, qui insistait sur le fait que, *« en face du modèle de production pyramidal qui est en train de se fissurer, nous voyons émerger un modèle plus moderne qui est celui du réseau, avec des acteurs économiques qui s'associent et qui conservent à la fois leur indépendance et la capacité d'unir leurs forces. »*

Ce modèle est extrêmement intéressant pour imaginer l'économie de demain. » Il pointait également la contribution au développement durable: *« Il y a dans la coopérative le germe du développement durable, c'est-à-dire un développement plus humain, un développement qui tient davantage compte des territoires, de l'éthique, de l'environnement, de la qualité du travail. Toutes choses qui ont été parfois oubliées dans les modes de production intensifs et massifs de l'industrie manufacturière de ces quarante dernières années. »*

Alain Bonamy ●

● Colloque international sur l'histoire de la coopération de consommation

Les 16 et 17 octobre 2003, l'Amsab-Institut d'histoire sociale de Gand (Belgique) a organisé un colloque intitulé « Consumerism versus capitalism? Cooperatives seen from an international comparative perspective ». Jouant la carte de la comparaison internationale et interdisciplinaire, cette rencontre visait à réhabiliter la coopération comme objet historique. Historiens et économistes ont débattu des questions de l'identité de la coopération de consommation, de son positionnement entre capitalisme et socialisme d'Etat, et de ses relations avec les mouvements politiques, notamment la social-démocratie, en Europe (Suède, Norvège, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni, France, Italie, Suisse), au Japon et au Surinam. Dans tous ces pays, la moralisation de la consommation se trouve au centre du projet coopératif. Il apparaît également que le tournant du XX^e siècle a généralement constitué un moment charnière pour la constitution de l'identité coopérative. Le constat a été fait d'un manque de visibilité des parcours militants et de la nécessité d'établir les points de divergence et de convergence entre les coopératives de consommateurs et les mouvements consuméristes.

Patricia Toucas ●

La visibilité affichée de l'économie sociale au Forum social européen **Le Village de l'économie sociale et solidaire**

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé, du 12 au 15 novembre 2003, au deuxième Forum social européen (FSE), qui se tenait sur quatre sites, à Paris, à Bobigny, à Ivry et à Saint-Denis. Cinquante plénières, 255 séminaires et des centaines d'ateliers animaient cet événement auquel ont pris part un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Quasi absents de ces manifestations (depuis le Forum social de Porto Alegre en 1981⁽²⁾ jusqu'au Forum social européen de Florence en 2002), le Ceges, les chambres régionales de l'économie sociale, la CGScop, le Chèque-déjeuner, le CJDES, le Crédit coopératif, la FMF, le Groupe Esfin-Ides, la Macif, la Maif... se sont regroupés au sein du « Village de l'économie sociale et solidaire » (VESS)⁽³⁾ à Saint-Denis. Par cette visibilité affichée, nos structures ont pu présenter leur façon d'entreprendre « autrement », inscrite dans leurs statuts et leurs fondements historiques.

Cette présence, bien que les médias français (*Le Monde*, *Libération*, *Les Echos*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *France-Culture*, *Politis*...) aient abondé d'informations sur les débats et les acteurs, n'a pas été relevée. Seules les familles de l'économie sociale ont parfois été mentionnées, mais avec pour référence l'économie solidaire.

Sur le stand du Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (Ceges), nombre de visiteurs ont appris que ces structures auxquelles ils sont associés dans leur vie professionnelle et familiale (mutuelles, coopératives, associations) relèvent d'un secteur privé, social, solidaire, qui s'appelle économie sociale, et que celle-ci place l'homme au cœur de l'économie,

tout comme l'économie solidaire. Il y a donc lieu de constater que nos entreprises séculaires sont toujours aussi peu « reconnues » du grand public et peu s'en faut qu'elles ne soient absorbées ou qu'il y ait « amalgame » si elles n'entreprennent pas de communiquer sur leurs pratiques.

Marie-Anne Thil ●

Vers la construction d'une identité commune plurielle par la coopération **Le Mois de l'économie sociale et solidaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

D'une façon générale, l'économie sociale et solidaire souffre d'un manque de connaissance par le grand public. Le sentiment d'appartenance à cette entité est également peu présent chez ses propres acteurs. En effet, 80 % des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ne savent pas qu'ils en font partie. Ces préoccupations de visibilité, d'une part, et de construction d'une identité commune minimale, d'autre part, sont transversales aux actions menées par la chambre régionale de l'économie sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cres Paca). Celle-ci a souhaité jouer un rôle d'articulation, de coordination et de soutien aux acteurs de l'ESS en impulsant une expérience : le Mois de l'économie sociale et solidaire en Paca. Celui-ci s'est déroulé en novembre 2003 et a impliqué onze organisateurs de manifestations sur l'ensemble des départements de la région. Autour de ce noyau dur, d'autres initiatives locales sont venues l'enrichir sous l'appellation « Les plus du Mois ». Au total, ce sont plus de trente rendez-vous qui ont été donnés sous un même label : « Mois de l'économie sociale et solidaire ».

Au niveau externe, c'est-à-dire au niveau des acteurs institutionnels, des acteurs économiques régionaux et du grand public, cette initiative s'est donné comme objectif de présenter l'économie sociale et solidaire comme une entité à part

(2) Il s'est inscrit comme « contre-poids » du Forum économique mondial (WEF) de Davos.

(3) Le VESS est né de la volonté de faire connaître les acteurs de l'économie sociale et de l'économie solidaire porteurs, eux aussi, de projets et d'actions alternatives au modèle économique dominant.

entière. Au travers de la diversité des pratiques et des initiatives que recouvre le Mois de l'économie sociale et solidaire, l'enjeu était d'amener à une visibilité élargie de ce secteur à travers la promotion des différentes manifestations et de ses plus-values.

Au niveau interne, une partie de l'économie sociale instituée se structure au sein de fédérations en fonction de ses différents secteurs d'activité. Son mode de regroupement repose ainsi de façon majoritaire sur un système de représentation vertical et sectorisé dans des coordinations départementales ou régionales. Depuis une vingtaine d'années ont émergé des formes de regroupement d'acteurs qui s'appuient sur une organisation en réseau. Néanmoins, ils restent le plus souvent sectorisés, ce qui traduit la segmentation existant au sein de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, les espaces d'échanges et de connexions transversales, c'est-à-dire interfamilles, sont encore insuffisants.

Dans ce contexte, mobiliser et capitaliser les différentes énergies à l'occasion des manifestations du « Mois » sous la forme d'une dynamique commune dans le domaine de la promotion et de la communication paraissait « porteur de sens ». Le Mois de l'économie sociale et solidaire est le projet qui a permis la coopération entre les différents acteurs et les niveaux d'organisation.

Cette démarche de lisibilité commune a nécessité le détour par un certain nombre d'étapes avant de parvenir au résultat.

Une phase de mobilisation de l'ensemble des onze organisateurs autour du projet a été essentielle. Cela a pu se faire, en premier lieu, par l'investissement volontariste des fédérations et des unions régionales regroupées de façon transversale à la Cres (le Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative pour les associations, l'union régionale de la Mutualité française pour les mutuelles et l'union régionale des sociétés coopératives pour les coopératives) ; en second lieu, par la sensibilisation et l'investissement d'autres organisateurs locaux, régionaux et nationaux.

La phase de concrétisation du projet s'est traduite dans l'élaboration d'un support de communication global auquel chacun a pu apporter sa contribution. Le document réalisé a pris la forme d'une plaquette-programme de seize pages. Chaque manifestation, par la rédaction d'un texte inclus dans ce support, a pu se valoriser de manière indépendante. Cette étape a impliqué, pour chaque organisateur, de travailler sur la manière de se présenter et de se positionner par rapport aux autres.

Le processus de coopération a été renforcé par un premier essai d'élaboration d'une présentation de l'économie sociale et solidaire. Accompagnée de moments d'échanges et de confrontations, la construction d'un énoncé commun s'est révélée parfois difficile et reste à améliorer, mais elle a permis d'avancer vers quelques éléments d'un langage commun. Ce travail a pu déboucher sur une présentation publique sous la forme d'une conférence de presse commune. Pour la première fois, des acteurs avec des positions divergentes ont pu se mettre côte à côte et se montrer sous un même signe de reconnaissance, le label du « Mois de l'économie sociale et solidaire ».

Cette initiative a aussi permis de faire émerger la nécessité d'une mutualisation d'outils et de compétences relatifs à la communication.

La dynamique de coopération initiée ne s'est pas arrêtée au déroulement des différentes manifestations. Elle se poursuit au travers d'une analyse commune *ex post* de l'expérience prise dans sa globalité, mais également au niveau de chaque structure organisatrice au travers de ce qu'elle a pu en retirer. Cette nouvelle étape et les appréciations qui vont en ressortir pourront alors servir de base à la poursuite éventuelle de la dynamique engagée avec, pourquoi pas, une deuxième édition du Mois de l'économie sociale et solidaire. La diversité sera alors notre atout, dans la complexité et la complicité qui nous unit face aux enjeux de société contemporains.

Carine Haag, Patrice Szinétar,
Cres Paca (www.crespaca.org) ●

● Rencontres européennes de la MGEN

La deuxième édition des Rencontres européennes de la MGEN s'est tenue le 27 novembre dernier, en présence de responsables mutualistes européens. Cette journée d'étude organisée par *Histoire et Sociétés*, en partenariat avec la *Recma* et *Alternatives économiques*, invitait cette année à débattre sur le thème: « Engagement et valeurs mutualistes en Europe, quels rôles dans la construction d'une Europe sociale? »

La première table ronde, intitulée « Militantisme et démocratie, une spécificité mutualiste en question » et animée par Patricia Toucas, membre de la rédaction d'*Histoire et Sociétés*, réunissait Philippe-Jean Hesse, professeur d'histoire du droit à l'université de Nantes, Yannick Marec, professeur d'histoire contemporaine à

l'université de Rouen, Jean-Luc Souchet, sociologue au Cnam des Pays-de-la-Loire, et Luigi Tomassini, professeur d'histoire à l'université de Bologne. La deuxième table ronde, animée par Philippe Frémeaux, rédacteur en chef d'*Alternatives économiques*, rassemblait Danièle Demoustier, professeur à l'IEP de Grenoble, Jean-Louis Laville, sociologue au CNRS, Francis Kessler, juriste à Paris-I, Alain Liepietz et Hélène Flautre, députés Verts européens, ainsi que Florence Kusters, juriste à la Commission européenne, pour échanger autour du thème: « Responsabilité mutualiste: quelle contribution à la construction d'une Europe sociale? » Dans son intervention conclusive, Jean-Michel Laxalt, président de la MGEN, a rappelé que la Constitution européenne contient des points d'appui à l'exemplarité des valeurs mutualistes: humanisme, progrès social et solidarité.

Dominique Assayag ●